



DEPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE DE SERBONNES  
89140

-----  
tel. 03 86 67 11 25 – courriel : [mairie-serbonnes@wanadoo.fr](mailto:mairie-serbonnes@wanadoo.fr)

## **Procès-verbal du Conseil municipal** **du vendredi 06 octobre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 06 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ORDINAIRE le 29 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

***Présents :*** Olivier MARTIN, Jean-Michel SAINTE-CROIX, Alexandra SERDIN, Benoît JOING, Renaud de SAINT OURS, Nicolas CHARIOT, Corinne GRELLET

***Absents :*** Eve JANOT, Anaïs BEDEKOVIC

***Pouvoirs :*** Claire VARACHE à Alexandra SERDIN, Christophe LE PREVOT à Corinne GRELLET, Mathieu VALLET à Olivier MARTIN

***Secrétaire de séance :*** Corinne GRELLET

### **Ajout à l'Ordre du jour :**

- ✓ Adhésion de la commune de Maraye-en-Othe à la SMAEP
- ✓ DM4 – virement de 1000 € du compte 022 au compte 6411 IFSE
- ✓ Lavoir : approbation du devis pour le remettre en état après le vandalisme

### **Adoption du procès-verbal du CM du 03/08/2023**

10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire**

- Signature du devis de l'entreprise LA CORPO pour l'armoire froide destinée à la Salle des Fêtes pour un montant de 2280 €
- Signature du devis de l'entreprise P2P pour un renouvellement de mobilier pour le secrétariat pour un montant de 1800 €

### **DM N° 3 - Budget –en section d'investissement**

Eclairage public : montant budgété de 22 600 € alors que le solde dû est de 24 383,54 € ; la différence s'explique par les indices d'actualisation appliqués dans les marchés de travaux

publics. Il convient de prendre une DM pour un montant de 1 783,45 € pour payer le solde manquant.

Une discussion est engagée sur les dysfonctionnements encore rencontrés sur l'éclairage public : depuis l'installation, il y a toujours des lampadaires qui restent allumés 24 h/24 h ou des lampadaires qui restent éteints malgré les différentes interventions demandées. Il est donc décidé de bloquer le paiement du solde dû tant que le nécessaire n'est pas fait pour résoudre tous ces problèmes de dysfonctionnement définitivement.

Vote : 9 voix CONTRE (dont 3 pouvoirs)  
1 voix POUR

### **2023-38 : Désignation d'un référent déontologue**

Chaque commune doit prendre une délibération afin de retenir un référent déontologue. La CCYN a choisi un cabinet de déontologie et il est possible de choisir le même, c'est gratuit.

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

Renaud de SAINT OURS va contacter le Cabinet pour savoir comment ils fonctionnent.

### **2023-39 : Demande d'adhésion au SMAEP des communes de Saint-Sérotin et Maraye-en-Othe**

Les communes de Saint-Sérotin et Maraye-en-Othe ont demandé d'adhérer au SMAEP au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

### **2023-40 : RIFSEEP – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel**

C'est l'outil indemnitare de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Afin de respecter l'engagement pris suite au recrutement d'un nouvel agent en remplacement d'un agent parti en retraite :

- il convient de prendre une DM-N°4 pour un virement de 1000 € du compte 22 vers le compte 6411.

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

- il convient de revoir la période de versement , Semestriel ou Mensuel selon les agents
- 

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

D'autre part, une discussion est engagée sur les plafonds réglementaires à ne pas dépasser. La dernière délibération prise par la commune à ce sujet date de 2021 pour un montant total de 2000 €. Une revue des montants doit être faite tous les 4 ans. Le montant fixé par décret national

en cours de validité s'élève à 11 340 €. Le Maire propose de s'aligner sur ce montant, ce qui n'oblige pas la commune à distribuer cette somme.

Vote : 3 voix CONTRE (souhait d'un montant de 5 000 € au lieu de 11 340 €)  
7 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

#### **2023-41 : Remboursement de frais engagés par Monsieur le Maire**

Un montant de 449,90 € a été avancé par Monsieur le Maire pour l'achat d'une box pour le départ en retraite d'un agent. Il convient de rembourser cette somme.

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

#### **2023-42 : Décentralisation de l'instruction de la police de la publicité extérieure**

Après discussion, il est décidé de ne pas transférer la compétence à la CCYN.

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

#### **2023- 43 : Convention d'occupation du domaine public communal non routier au profit d'YCONIK**

Concerne l'installation d'un SRO sur la parcelle de la commune en bordure du terrain de pétanque rue du Parc

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

#### **2023-44 : Lavoir : rénovation suite au vandalisme**

Un devis de l'artisan Olivier Bourdon pour la rénovation du lavoir a été reçu pour un montant HT de 21 550 €, sachant qu'une déclaration d'assurance a été établie et que les frais déduits de la franchise s'élevant à 291,59 € seront pris en charge Vote pour l'acceptation du devis :

Vote : 10 voix POUR (dont 3 pouvoirs)

#### **Affaires diverses :**

- discussion sur les absences justifiées pour événements familiaux

A ce jour, aucune règle n'est fixée au sein de la commune et aucun décret ne fixe les conditions pratiques du régime des autorisations d'absence. Afin d'établir un règlement valable pour tous les agents, des propositions ont été discutées selon les événements familiaux concernés et vont être envoyées au CDG89 pour validation.

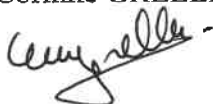
- Visite de l'Assemblée Nationale

Une visite de l'Assemblée Nationale va être organisée avec Gérard Flahaut le vendredi 3/11.

- Eglise : les travaux nécessaires demandent un permis de construire qui est en cours d'instruction.
- Mairie : des plans ont été envoyés par M Duveau pour les travaux de rénovation. On attend un retour avec des éléments chiffrés.
- Salle des Fêtes : la vitre de la porte de la cuisine a été cassée lors d'une location. Des devis sont en cours de réception pour la remplacer en vitre feuilletée. Un devis sera sélectionné et envoyé à GROUPAMA qui transmettra à l'assurance des locataires pour prise en charge.

Séance levée à 22 h 20

La secrétaire de séance,  
Corinne GRELLET



le Maire,  
Olivier MARTIN

